



AIX en PROVENCE  
LA VILLE

DGAS Vie Citoyenne et Proximité  
Direction Services aux Publics  
Service État Civil

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS PARRAINAGE CIVIL

Il est obligatoire que l'un des parents soit domicilié ou résidant sur la commune d'Aix-en-Provence.

Le jour et l'heure restent à la discrétion de l'Administration. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Partie réservée à l'Administration		
Date	Heure	Elu(e)

Liste des pièces à joindre lors du dépôt du dossier :

- copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant daté de moins de 3 mois OU original et photocopie du livret de famille.
- photocopies et originales des pièces d'identité des parents
- justificatif(s) de domicile des parents
- photocopies des pièces d'identité des parrains et marraines
- justificatif(s) de domicile des parrains et marraines

NOM de l'enfant	Prénoms	Date et lieu de naissance

NOM du parent 1	Prénoms	Domicile
		Téléphone : 

NOM du parent 2	Prénoms	Domicile
		Téléphone : 

NOM du parrain de l'enfant	Prénoms	Domicile

NOM de la marraine de l'enfant	Prénoms	Domicile

Fait à Aix-en-Provence, le .....

Signatures :

Parent 1

Parent 2